

Règlement

Coupe Savoyarde 2024 Bourg Saint Maurice 1^{er} juin 2024

1 – Généralités

Cette compétition organisée par le Club FFME Escalade Haute Tarentaise (CEHT) est la 4ème étape de la Coupe Savoyarde instituée par la comité fédéral FFME Savoie.

Les étapes de la Coupe Savoyarde accueillent des concurrents munis d'une licence FFME dans les catégories U8, U10, U12, U14 mais seules les U10, U12, U14 figurent au classement général de la Coupe Savoyarde

Cette compétition est un combiné bloc - difficulté - vitesse et se déroulera sur un tour sans finale.

Chaque concurrent devra réaliser :

- 1 voie de vitesse avec 2 essais d'affilée.
- 4 blocs avec 3 essais,
- 5 voies de difficulté effectuées en moulinette sur un temps limité avec 1 essai

2 – Organisation du passage des compétiteurs

Chaque compétiteur appartient à un groupe auquel sera attribué un ordre de passage. Ce dernier sera affiché le jour de la compétition.

3 – Voies de difficulté

- Toutes les voies seront grimpées en moulinette sur mousqueton directionnel.
- Le grimpeur n'a pas le droit de se faire sécher, de prendre une prise d'une autre couleur, de tenir une dégaine, de mettre le pied ou la main sur un ancrage, de franchir un interdit.
- Chaque concurrent n'a qu'un seul essai par voie. Cependant, s'il tombe avant qu'une main ait dépassé la première ligne de dégaines, il pourra avoir un deuxième essai, mais pas de troisième.
- L'ouverture des voies est prévue pour rendre la compétition accessible à tous. Les voies étant dans l'ensemble assez courtes, les compétiteurs disposeront d'un temps maximum de quatre minutes par voie.
- Les voies sont de difficulté croissante
- Le calcul des points s'effectue de la façon suivante. Chaque voie peut rapporter un nombre de points maximum si le concurrent tope la prise finale : 10 points pour la première, 20 points pour la deuxième, 30 points pour la troisième, etc...
- Si le concurrent chute avant la dernière prise, il se voit attribuer un nombre de points au pro rata de la dernière prise tenue. Exemple : la voie 1 comporte 25 prises de main. La dernière prise tenue est la prise n° 20. Il obtient : $10 \times (20 / 25) = 8$ points

4 – Blocs :

- Les blocs à grimper sont définis par une couleur de prise. Les deux prises de départ ainsi que la prise finale sont matérialisées avec des scotchs.
- Un essai est compté lorsque le grimpeur met ses deux pieds sur le mur ou sur une ou des prises de couleur du bloc.
- Une voie est considérée comme validée quand le grimpeur a tenu à deux mains le bac final (bac encadré d'un scotch) et a attendu l'accord oral du juge.

- Le grimpeur n'a pas le droit de prendre une prise d'une autre couleur et de franchir un interdit.
- Il n'y a pas de zone intermédiaire dans les blocs.
- Le compétiteur pourra faire 3 essais maximum en respectant la file d'attente.
- Les blocs sont de difficulté croissante.
- Des points sont attribués lors de la réussite du bloc en fonction du nombre d'essais selon le tableau ci-dessous.

| Bloc 1 (facile) | | |
|---------------------|----------|----------|
| 1 essai | 2 essais | 3 essais |
| 9 | 6 | 3 |
| | | |
| Bloc 2 et 3 (moyen) | | |
| 1 essai | 2 essais | 3 essais |
| 27 | 18 | 9 |
| | | |
| Bloc 4 (difficile) | | |
| 1 essai | 2 essais | 3 essais |
| 81 | 54 | 27 |

5 – Voie de vitesse :

- Le concurrent a droit à deux essais. Les points sont attribués au meilleur des deux essais.
- Nombre de points = $100 - \text{temps chronométré}$.
- La voie de vitesse fera l'objet d'un chronométrage électronique au moins pour les catégories les plus élevées et sauf contrainte technique de dernière minute.

6 – Non-respect des règles

En cas de non-respect intentionnel ou accidentel des règles susmentionnées, le juge de la voie ou du bloc le signale au grimpeur et le fait arrêter sa voie / son bloc.

7 – L'assurage et l'arbitrage

Les postes de juges/arbitres devront être occupés de préférence par des juges ayant suivi la formation de juge de voie ou juge de bloc ou des bénévoles du club.

Chaque club participant à une étape de la Coupe Savoyarde doit venir avec 1 juge/arbitre à partir de 5 compétiteurs inscrits et 2 juges/arbitres à partir de 12 compétiteurs inscrits.

Les postes d'assureurs seront occupés par les bénévoles recrutés par le CT73 mais il est également possible que les accompagnateurs compétents des clubs participant à l'étape de Coupe soient sollicités.

8 – Enregistrement des points et classement

Le juge inscrit le résultat de chaque épreuve sur une fiche navette. Après avoir fini l'épreuve de chaque discipline le concurrent doit apporter sa feuille navette individuelle à la table d'enregistrement.

Il n'y a pas de double saisie par le juge et donc si la feuille de navette individuelle est perdue lors de la compétition, le classement se fera uniquement sur la base des résultats saisis.

Le calcul des points de l'épreuve résulte de l'addition des points obtenus dans chaque discipline. Le classement final est établi sur la base de ce total de points.

9 – Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 13€ par compétiteur encaissés par le CT73.